



Remboursement réparation vei 100% non responsable

Par **GuillaumeG06**, le **26/12/2011** à **14:44**

Bonjour, rnrnJ'ai été victime d'un accident de la route et mon véhicule a été accidenté. Je suis 100% non responsable. rnrnL'expert a estimé à 9.500€ la VRADE de mon auto et à 8.521,64€ les réparations. J'ai choisi de réparer ma voiture. rnrnUn premier versement de l'assurance correspondant à 75% de la VRADE a été effectué (donc 7125€). rnrnUne fois ma voiture réparé j'ai donc payé la facture au garage : 9.477,08€. rnrnJ'ai envoyé la facture (Lettre avec AR) à l'assurance mais ils m'indemnisent uniquement la différence avec l'estimation de l'expert : $8521,64 - 7125 = 1396,64\text{€}$. rnrnD'après ce que j'ai vu sur internet et ce que l'on ma dit (l'expert et le garage) l'indemnisation doit se faire par rapport à la facture des réparations (9477,08 €) et non l'estimation de l'expert (8521,64 €). Indemnisation maximale = VRADE. rnrnEst-ce bien vrai ? Quels sont mes recours pour faire payer l'assurance ? (mise en demeure ?) rnrnMerci d'avance pour votre aide. rnrnGuillaume